



Garde enfant de mon fils agé de 19 mois

Par Visiteur

Bonjour,

Je m'appelle ,je suis papa d'un petit Lukas de 19 mois.A sa naissance nous avons fait une reconnaissance conjointe, il porte mon nom. Nous sommes séparés avec ma compagne depuis le 1^e juin 2010.Elle a déménagé dans un autre appartement et moi j'ai gardé le mien.Elle travaille, je suis au chômage,décision provisoire mais réfléchi pour pouvoir m'occuper de mon enfant vu la situation. va à la crèche 2j/semaine répartis de la façon suivante: mardi a/m mercredi journée et vendredi a/m.Le reste du temps il est avec moi nuit et jour, je subviens à tous ses besoins.Elle passe le soir avant le coucher et le prend la journée de son jour de repos.Nous ne sommes pas encore passés devant le JAF.Il dort rarement chez elle car elle dit qu'il est mieux chez moi.Je souhaiterais en obtenir la garde, mais je crains que pour des raisons matérielles elle refuse.Elle bénéficie d'aide en temps que parent isolée. Elle voudrait que je lui verse une pension.Quels sont mes droits en tant que père? Par quel moyen puis je constituer un dossier qui me permettrait de prouver que mon enfant est avec moi,sans contrepartie(je ne perçois aucune aide)pour qu'elle ne puisse pas me l'enlever plus tard.Y a-t-il des démarches à entreprendre pour faire valoir mes droits(constatation par assistance sociale par ex.), des justificatifs à conserver(tickets de caisse, honoraire de médecin, attestation de voisinage etc...)Je souhaite que l'on trouve un terrain d'entente pour l'épanouissement et l'équilibre de notre enfant.Mais pour l'instant elle s'en sert comme d'une arme.Elle reconnaît ne pas s'en occuper comme elle devrait et l'instant d'après me menace de me le prendre et se débrouiller toute seule.Je ne veux pas perdre mon fils. Aujourd'hui les pères sont-ils entendus? Merci de m'aider par vos conseils que j'attends avec impatience.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Quels sont mes droits en tant que père? Par quel moyen puis je constituer un dossier qui me permettrait de prouver que mon enfant est avec moi,sans contrepartie(je ne perçois aucune aide)pour qu'elle ne puisse pas me l'enlever plus tard.Y a-t-il des démarches à entreprendre pour faire valoir mes droits(constatation par assistance sociale par ex.), des justificatifs à conserver(tickets de caisse, honoraire de médecin, attestation de voisinage etc...)

LA meilleure solution serait de saisir le JAF afin que celui-ci établisse de façon juridique la garde de l'enfant. Vous pouvez tout à fait demander à avoir la garde principale de votre enfant.

Vous pouvez expliquer au juge que vous vous occupez constamment de lui. L'assistante sociale ne peut en aucun cas faire un rapport pour établir ces faits. Par contre vous pouvez faire établir des attestations par vos voisins et amis démontrant que vous prenez soin de votre fils.

Cordialement